



# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 22-225 – 27 septembre 2022

### Domaine et patrimoine

#### Autres actes de gestion du domaine privé

Quorum : 15  
Présents : 25  
Pouvoirs : 2  
Votants : 27

#### Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÜN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Catherine CHERIF – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Patricia AUGUIN

#### Excusés :

Hermine TOFFOLETTI – Matthieu CHANEL – Bruno MARGOTTIN – Quentin PILLET

#### Pouvoirs :

Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Matthieu CHANEL à Jean-Philippe MEHU

#### Secrétaire de séance :

Jean LEMOINE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt septembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Groupe scolaire Marcel Greff – Utilisation de locaux par l'association AU FIL DES SONS – Convention

L'association AU FIL DES SONS sollicite la mise à disposition gratuite de la salle de motricité du Groupe scolaire Marcel Greff pour des activités de chorale et d'éveil musical, durant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023, à des heures ou périodes au cours desquelles les locaux ne sont pas utilisés pour les besoins d'enseignement ou de formation continue.

Considérant que le planning d'utilisation des locaux de l'école le permet,

Considérant l'avis favorable de la Directrice de cette école,

Considérant l'avis favorable de la Commission Vie associative – Sports – Loisirs, réunie le 30 juin 2022,

Etant entendu l'exposé de Cédric BINET,

Il est proposé :

- 1°) D'accepter la mise à disposition gratuite à l'association AU FIL DES SONS, de la salle de motricité du Groupe scolaire Marcel Greff, le samedi matin de 9h30 à 12h30, à raison de deux fois par mois maximum, durant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023, pour des activités de chorale et d'éveil musical
- 2°) D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association AU FIL DES SONS, jointe en annexe

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20220927-ARCNE22\_225-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE



Jean LEMOINE

POUR AMPLIATION  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 04/10/2022

-Publication en ligne le 04/10/2022

-Notification le

Le Maire

Dominique DELAMARRE



### CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<b>Devant le Maire</b> . <i>Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
<b>Devant le Tribunal Administratif</b> . <i>Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> .